

AMAP Miel de la Prime

Contrat 2024/2025

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente directe entre le GAEC Les Ruchers de l'Erdre, représenté par Benjamin et Nadège GUILBAULT, apiculteurs, et les consommateurs membres de l'AMAP de la Prime, pour 4 livraisons en 10 mois au local de La Prime.

Ces 4 livraisons s'effectueront aux dates suivantes : 26/09/24 - 05/12/24 - 13/03/25 - 05/06/25

La production des miels et produits de la ruche sont fonction des conditions climatiques qui influent sur la densité et la longueur des périodes de floraison des plantes. Les variations de températures modifient également le travail des abeilles. En conséquence, l'apiculteur ne peut garantir à l'avance les quantités de miel produites par ses ruches.

Les produits sont issus des récoltes effectuées sur les ruches de **Benjamin et Nadège GUILBAULT**, installées aux alentours de Nort-sur-Erdre. Il est à noter qu'en fonction des périodes de floraisons, les ruches peuvent transhumer en Maine et Loire pour les récoltes de miels de tournesol et de forêt.

Les abeilles butinant selon des règles qui leur sont propres et pour le seul bien de leur communauté, la certification "produit biologique" ne peut être attribuée aux produits proposés.

Les engagements des producteurs

- Je m'engage à fournir des **miels élaborés dans mes ruches**. Ces miels ont été récoltés et mis en pots à la température de la ruche, sans chauffe.

Les variétés ayant tendance à cristalliser sont passées dans une "machine à crémier" qui brise les cristaux de sucre par un moyen mécanique, là aussi sans chauffe des produits. Ce procédé rend le miel plus souple et facile à tartiner.

Ces produits seront proposés en pots de verre de 500 g et/ou 1 kg.

En cas de rupture de stock sur un produit, je m'engage à proposer un autre produit de même qualité et en quantité identique. Eventuellement, je peux proposer un miel produit sur l'exploitation de mon frère, selon les mêmes règles de production, d'extraction, de traitement et de conditionnement.

- Je m'engage à fournir aussi des **produits transformés** : du pain d'épices maison (350 g) fabriqué à partir de nos produits ; de la propolis pure et en teinture mère (en flacon de 30 ml) et du propomiel.

Les engagements du consommateur

Pour commander les miels et produits transformés :

- Je m'engage à **verser en début de contrat, par chèque(s), une provision** sur laquelle sera débitée chaque commande. Le **montant de votre provision doit être supérieur à 5,80 € par distribution, soit au total 23,20 € minimum.**
- Suite aux mails d'ouverture de commande de la coordinatrice (une semaine avant la distribution), je m'engage à **choisir mes produits via le site de l'AMAP de la Prime** dans les délais indiqués. A défaut, **je serai livré(e) d'une commande type définie au moment de la signature de ce contrat.**
- En fin de contrat, un **chèque de régularisation permet de solder mon compte, sachant qu'il n'y aura pas de remboursement de la part des producteurs de miel.**
- Je m'engage à venir **chercher les produits commandés au local de La Prime entre 18h15 et 19h30** aux jours prévus. Ce sera l'occasion de rencontrer les producteurs. En cas d'empêchement, je trouve quelqu'un pour venir récupérer ma commande.

Je **rapporte les pots propres en ayant décollé les étiquettes** avant de les passer au lave-vaisselle (la colle utilisée s'enlève très facilement avant d'être chauffée) et sans le couvercle, qui n'est pas réutilisable.

AMAP Miel de la Prime

Contrat 2024/2025

- Merci de **déterminer dans le tableau ci-contre la commande type qui me sera livrée si je ne réalise pas mon choix de produits** via le site de l'Amap de la Prime, la semaine précédant les distributions.

***Le montant de votre provision doit être supérieur à 5,80 € par distribution = 4 x 5,80 = 23,20 €**

- Merci de **compléter cette page en 2 exemplaires** et de les transmettre à la coordinatrice avec le **règlement de la provision souhaitée** lors de la permanence ou par courrier.

Un exemplaire signé par les producteurs vous sera rendu lors d'une des livraisons.

Coordinatrice : Hélène Perrin

11 rue de la Marrière 44300 Nantes

amapmiel.laprime@gmail.com - 06 30 31 41 25

Chèque(s) au nom du GAEC Les Ruchers de l'Erdre :

- 1 chèque de la provision, encaissé après la 1^e livraison
- A partir de 50 € : 2 chèques** d'un montant égal, encaissés après les 1^e et 2^e livraisons
- A partir de 75 € : 3 chèques** d'un montant égal, encaissés après les 1^e, 2^e et 3^e livraisons

COMMANDE TYPE A RENSEIGNER	Poids	Prix	Quantité commande type
Miel de printemps	500 g	6,30 €	
	1 kg	11,50 €	
Miel de tournesol	500 g	6,30 €	
	1 kg	11,50 €	
Miel de prairie	500 g	6,50 €	
	1 kg	12 €	
Miel de forêt	500 g	7 €	
	1 kg	13 €	
Pain d'épices	350 g	5,80 €	
Propolis pure	10 mg	7,50 €	
Teinture mère de propolis	30 ml	12 €	
Propomiel	250 g	7,50 €	
MONTANT D'UNE COMMANDE TYPE :			
* REGLEMENT DU MONTANT DE 4 FOIS VOTRE COMMANDE TYPE :			

Les Ruchers de l'Erdre,

Benjamin et Nadège GUILBAULT

Signature :

Le consommateur :

Nom, prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Signature :

Qu'est-ce que la propolis ?

La propolis est un enduit dont les abeilles se servent pour recouvrir toutes les surfaces intérieures de la ruche afin d'en assurer l'étanchéité, la solidité et l'asepsie.

Elles la fabriquent à partir de diverses résines qu'elles recueillent sur les bourgeons et l'écorce des arbres. Les abeilles y ajoutent de la cire et une de leurs propres enzymes sécrétées par leur système glandulaire. Le tout donne une sorte de mastic qui a été nommé "Propolis" par les grecs de l'antiquité, ce qui signifie "devant la cité".

La propolis a des vertus assainissantes, antioxydantes, antiseptiques, antivirales, bactéricides, fongicides, cicatrisantes, anesthésiantes, anti-inflammatoires, régénératives, antimicrobiennes...

Pour la récolter, des grilles à propolis sont placées sur la tête des cadres de la ruche, constituées d'interstices que l'abeille va chercher à combler. En plaçant ces grilles au froid, la propolis se casse en petits morceaux, qui sont plongés dans un mélange eau/alcool entre 40 °C et 70 °C pour la séparer de la cire. Après macération et filtration, on obtient une teinture-mère.

Les Ruchers de l'Erdre vous proposent aussi de la **propolis pure**, sous forme de morceaux à mâcher, conditionnée en sachet de 10g.

Qu'est-ce que le Propomiel ?

Le Propomiel est une préparation à base de miel et d'extrait mou de propolis (2%) conditionné en pot de 250g.

Ce mélange est traditionnellement utilisé pour soulager les maux de gorge, pour la cicatrisation des plaies, pour soigner les brûlures...

Sans alcool, il peut être consommé par les enfants et les femmes enceintes.

Ces indications sont données à titre informatif et ne peuvent en aucun cas remplacer un avis médical.

Sources :

« La Propolis », Dr Yves DONADIEU (Ed. Dangles)

Articles de la revue « ABEILLES ET CIE », éditée par le CARI

Conférence sur La Propolis de F. SAUVAGER, Pharmacologue